



## Décision de radiodiffusion CRTC 2016-450

Version PDF

Référence : 2016-26

Ottawa, le 10 novembre 2016

### **Conclusions sur la capacité du marché et la pertinence de lancer un appel de demandes radio pour desservir Grimsby et Beamsville**

*Le Conseil estime que le marché de Grimsby et Beamsville peut accueillir au moins une autre station de radio. C'est pourquoi, compte tenu de la rareté des fréquences FM disponibles et de l'intérêt démontré à desservir ce marché, le Conseil a invité le dépôt de demandes en vue d'exploiter de nouvelles stations de radio dans l'avis de consultation 2016-451, également publié en date aujourd'hui.*

#### **Introduction**

1. Dans l'avis de consultation de radiodiffusion 2016-26, le Conseil a annoncé qu'il avait reçu une demande de Dufferin Communications Inc. (Dufferin) en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une nouvelle station de radio commerciale en vue de desservir Grimsby et Beamsville (Ontario).
2. Distantes d'à peine 10 km l'une de l'autre, la ville de Grimsby et la communauté de Beamsville se situent dans la péninsule de Niagara–Hamilton, laquelle englobe trois régions métropolitaines de recensement (RMR) : Hamilton, St. Catharines-Niagara et Brantford. Grimsby est située à l'extrémité de la RMR de Hamilton, tandis que Beamsville, qui est le centre de population de la ville de Lincoln, se situe dans la RMR de St. Catharines-Niagara. Ces RMR ont toutes deux les mêmes frontières que leurs régions de marché central Numeris respectives.
3. Conformément à la politique réglementaire de radiodiffusion 2014-554 (la Politique), le Conseil a sollicité des observations sur la capacité du marché de Grimsby et Beamsville à accueillir une nouvelle station et sur la pertinence de publier un appel de demandes pour de nouvelles stations de radio afin de desservir ce marché. La Politique prévoit que le Conseil évalue plusieurs facteurs tels que la capacité du marché, la disponibilité ou la pénurie de fréquences et l'intérêt démontré à desservir le marché avant de prendre l'une des décisions suivantes :
  - publier la demande pour qu'elle soit examinée lors de la phase sans comparution d'une audience publique;
  - publier un appel de demandes;
  - déterminer que le marché ne peut pas accueillir de nouvelles stations, renvoyer la demande et publier une décision énonçant sa conclusion.

## Interventions et réplique

4. Le Conseil a reçu une intervention conjointe en opposition à un appel de demandes déposée par Bell Média Inc., Corus Entertainment Inc. et Rogers Media Inc., qui exploitent six des sept stations de radio du marché de Hamilton et trois stations dans le marché de St. Catharines-Niagara, et d'autres interventions défavorables de Durham Radio Inc. (Durham) et de R.B. Communications Ltd. (R.B. Communications), qui exploitent des stations FM à Hamilton et Welland respectivement. Dufferin et Byrnes Communications Inc. (Byrnes) ont déposé des interventions en faveur de la publication d'un appel de demandes.
5. Les intervenants en opposition font tous valoir que le marché de Grimsby/Beamsville est déjà amplement desservi, aussi bien par des stations locales que par des stations hors marché, et que l'introduction de nouvelles stations dans le marché ne ferait qu'augmenter la concurrence autour des ventes de publicité dans des marchés dont les revenus sont déjà en déclin.
6. Ils notent également que le Conseil avait déterminé, dans la décision de radiodiffusion 2015-472, que le marché de Hamilton/Burlington ne pouvait pas accueillir une nouvelle station de radio commerciale. Bien que Grimsby soit située tout à fait à l'est du marché de Hamilton, ils soutiennent que l'introduction d'une nouvelle station dans Grimsby/Beamsville soulève les mêmes préoccupations que la demande de l'année dernière pour Burlington, et que l'arrivée d'une nouvelle station aurait des répercussions sur les stations existantes, autant à Hamilton qu'à St. Catharines-Niagara.
7. Durham et R.B. Communications estiment pour leur part que la proposition de Dufferin n'équivaut pas à un premier service et soutiennent que les localités de Grimsby et Beamsville sont incapables de rentabiliser un service indépendant et autonome, vu la taille de la population et le volume des ventes au détail.
8. Tout en reconnaissant que la proposition Dufferin n'équivaut pas à un premier service pour Grimsby et Beamsville puisque d'autres stations englobent déjà la région dans leur périmètre principal, Byrnes déclare que son examen préliminaire suggère qu'une nouvelle station de radio dans le marché aurait des chances de réussir et exprime son intention d'approfondir son analyse en vue de desservir lui-même ce marché si le Conseil décide de procéder à un appel de demandes.
9. Dans sa propre intervention et sa réplique, Dufferin insiste sur la croissance actuelle de Grimsby et Beamsville, deux communautés en pleine expansion où tous les indicateurs sont positifs, comme en atteste l'étude de marché qu'il a commandée à Strategic Inc. Il estime qu'autant la demande du côté des auditeurs et des annonceurs que l'analyse des tendances et des indicateurs économiques suggèrent que le service qu'il propose serait un succès. Pour finir, il allègue que, dans ce cas-ci, un appel de demandes ne paraît ni nécessaire ni pertinent parce que sa proposition répond aux exceptions prévues, étant une proposition qui a peu ou pas de potentiel commercial et qui, de surcroît, consiste à fournir le premier service commercial dans un marché. À

ce sujet, il souligne que le service qu'il propose pour desservir Grimsby et Beamsville couvre une superficie restreinte et que la région et les localités de Grimsby et Beamsville n'ont pas encore leur propre service local.

### **Analyse du Conseil**

10. Dans le cas d'une station de radio FM, le *Règlement de 1986 sur la radio* définit un marché comme le périmètre de rayonnement de 3 mV/m ou la zone centrale au sens des Sondages BBM (aujourd'hui Numeris), selon la plus petite de ces étendues.
11. Grimsby fait partie de la zone centrale Numeris de Hamilton, tandis que Beamsville est voisine de la zone centrale Numeris de St. Catharine-Niagara. Les deux localités, Grimsby et Beamsville, sont couvertes par le périmètre de rayonnement principal de deux stations de Hamilton et de deux stations de St. Catharines-Niagara.
12. En 2011, la population combinée de Grimsby et Beamsville (36 004) représentait un maigre 3,2 % de la population combinée des RMR de Hamilton et St. Catharines-Niagara (1 113 237). Entre 2006 et 2011, Grimsby et Beamsville ont vu leurs populations s'accroître de 5,8 % pour la première et de 10,1 % pour la seconde. Ces augmentations étaient de beaucoup supérieures à celle des RMR combinées de Hamilton et St. Catharines-Niagara (2,8 %).
13. Parallèlement à cette forte augmentation de population, la dernière Enquête nationale auprès des ménages de 2010 de Statistique Canada révèle que le revenu médian et moyen des familles à Grimsby (79 000 \$ et 92 000 \$ respectivement) et à Lincoln (Beamsville) (73 000 \$ et 88 000 \$) se compare avantageusement aux chiffres pour l'Ontario (66 000 \$ et 86 000 \$) et pour le Canada (61 000 \$ et 79 000 \$). Cette croissance est attribuable à divers facteurs comme les maisons à prix abordables et une industrie du tourisme florissante en raison des vignobles et de la proximité du lac Ontario, de la région métropolitaine de Toronto et des États-Unis.
14. En 2015, les marchés semblables à celui de Grimsby et Beamsville ont enregistré des revenus de radio allant de 430 000 \$ à 1,5 million de dollars et des parts d'écoute de 0,1 % à 1,4 %. La part d'écoute moyenne dans ces marchés a été de 0,5 % et les revenus moyens étaient de 879 000 \$. Le Conseil estime qu'une station à Grimsby et Beamsville pourrait générer des revenus et des parts d'écoute de cet ordre.
15. Puisque Grimsby et Beamsville renferment seulement une infime fraction des populations combinées des RMR de Hamilton et de St. Catharines-Niagara et qu'une station à Grimsby et Beamsville serait limitée en fait de couverture, une telle station aurait des répercussions minimales sur l'écoute réservée aux stations de Hamilton et St. Catharines-Niagara. En outre, la plupart des stations dans les marchés de Hamilton et de St. Catharines-Niagara sont exploitées par de grands radiodiffuseurs avec beaucoup d'expérience qui détiennent de nombreux services dans la région et sont en mesure d'absorber la concurrence additionnelle qu'apporterait un nouveau service dans le marché de Grimsby et Beamsville.

## Conclusion

16. Compte tenu de tout ce qui précède, le Conseil estime que le marché de Grimsby et Beamsville peut accueillir au moins une autre station de radio. Par conséquent, étant donné la rareté des fréquences FM et l'intérêt démontré par d'autres intervenants désireux de desservir ce marché, le Conseil lance un appel de demandes en vue d'exploiter de nouvelles stations de radio, dans l'avis de consultation de radiodiffusion 2016-451, également publié en date d'aujourd'hui.

Secrétaire générale

## Documents connexes

- *Appel de demandes – Stations de radio devant desservir Grimsby et Beamsville (Ontario)*, avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-451, 10 novembre 2016
- *Appel aux observations sur la capacité du marché et la pertinence de publier un appel de demandes radio afin de desservir Grimsby et Beamsville (Ontario)*, avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-26, 27 janvier 2016
- *Conclusions relatives à la capacité du marché et à la pertinence de publier un appel de demandes radio pour desservir le marché radiophonique de Hamilton/Burlington (Ontario)*, décision de radiodiffusion CRTC 2015-472, 21 octobre 2015
- *Révision ciblée des politiques relatives au secteur de la radio commerciale*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2014-554, 28 octobre 2014